



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 48763

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur la ré-industrialisation de la France. Au début du dernier semestre 2013, le Président de la République a présenté les 34 plans pour la nouvelle France industrielle qui devraient bénéficier des fonds des investissements d'avenir. Il lui demande de lui indiquer les secteurs concernés et les modalités de mise en œuvre de ces plans.

Texte de la réponse

Le Président de la République a annoncé en septembre 2013 les 34 plans de la Nouvelle France Industrielle. Ils fédèrent les actions publiques et privées autour d'un même objectif de développement, d'industrialisation et de commercialisation de produits et services au cours des prochaines années. L'objectif est d'amener les entreprises françaises à prendre les premières places mondiales sur les segments de produits et services innovants à forte valeur ajoutée et forte croissance. Les plans ont été choisis en fonction : - du potentiel de croissance qu'ils recèlent pour les entreprises françaises sur le marché international ; - du positionnement actuel de l'industrie française sur ces segments de marché vis-à-vis de la concurrence mondiale ; - de la maturité technologique des produits et services concernés ; - de la capacité de l'Etat à appuyer leur développement, en utilisant une large gamme de leviers d'action publique. Le croisement de ces critères a conduit à retenir 34 plans qui concourent à trois ambitions majeures : la transition énergétique et écologique de notre économie, la transition numérique de la France, et enfin un changement de société par la diffusion des nouvelles technologies. Ces plans sont : - Energies renouvelables - La voiture pour tous consommant moins de 2 litres aux 100 km - Bornes électriques de recharge - Autonomie et puissance des batteries - Véhicules à pilotage automatique - Avion électrique et nouvelle génération d'aéronefs - Dirigeables - charges lourdes - Logiciels et systèmes embarqués - Satellites à propulsion électrique - TGV du futur - Navires écologiques - Textiles techniques et intelligents - Industries du bois - Recyclage et matériaux verts - Rénovation thermique des bâtiments - Réseaux électriques intelligents - Qualité de l'eau et gestion de la rareté - Chimie verte et biocarburants - Biotechnologies médicales - Hôpital numérique - Dispositifs médicaux et nouveaux équipements de santé - Produits innovants pour une alimentation sûre, saine et durable - Big data - Cloud computing - E-éducation - Souveraineté télécoms - Nanoélectronique - Objets connectés - Réalité augmentée - Services sans contact - Supercalculateurs - Robotique - Cybersécurité - Usine du futur A travers cette démarche, il s'agit d'intensifier et concentrer les actions, de faire émerger des projets concrets d'industrialisation et mis sur le marché rapidement, de mieux mettre en synergies les différents outils (Etat, établissements publics et collectivités), d'inscrire les acteurs publics et privés dans une logique de projet, et de mieux fédérer l'action des différentes parties prenantes. Un chef de projet, issu de l'industrie sauf exception, a été désigné pour chaque plan. Chaque plan disposera d'une feuille de route, élaborée par un groupe projet et concertée en interministériel, détaillant : ses objectifs, les actions à mettre en œuvre (organigramme des tâches), son calendrier de réalisation, la liste des parties prenantes et les contributions attendues, les modalités de reporting etc. Privilégier une organisation en mode projet pour la bonne réalisation des 34 plans industriels permet de mettre en cohérence et de coordonner les leviers d'actions les plus pertinents pour le plan concerné autour d'un

même objectif concret défini conjointement. Les comités stratégiques de filière du conseil national de l'industrie (CNI) sont des lieux de discussion des plans, de leurs feuilles de route et de l'avancement de leurs mises en oeuvre. Le CNI assure un suivi d'ensemble sur les 34 plans. Le comité de pilotage de la Nouvelle France Industrielle, chargé de valider les engagements des industriels et de l'Etat pour chacun des 34 plans, puis d'en suivre et d'en évaluer la mise en oeuvre, sera installé en mars 2014 sous la présidence du Premier ministre. Il associera les ministres et les directeurs généraux d'administration centrale concernés, le commissaire général à l'investissement, les président et directeur général de la Banque publique d'investissement, le président de l'association des régions de France, le vice-président du CNI et quelques personnalités qualifiées représentant l'industrie. De premières feuilles de route seront validées dès cette réunion d'installation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48763

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 1011

Réponse publiée au JO le : [18 mars 2014](#), page 2698